



**Conseil de l'IUFE**  
Michel Oris, Président

**Conseil de l'IUFE**  
**Mercredi 7 décembre 2017 de 17h à 19h**  
**Pavillon Mail, salle 234**  
**PV ADOPTE**

---

**Membres présents**

M. Michel Oris, Vice-recteur, Président  
Mme Isabelle Mili, directrice de l'IUFE  
Mme Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE  
Céline Merad-Malinverni, représentante du DIP pour l'IUFE  
M. Guillaume Vanhulst, recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques  
M. Renato Bortolotti, directeur de l'organisation et de la planification de l'enseignement spécialisé (DOPES/OMP)  
M. Lorenz Baumer, professeur représentant la Faculté des lettres  
M. Andreas Müller, professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire  
M. Arnaud Barras, représentant des étudiants Forensec

**Membres excusés**

M. Pascal Zesiger, vice-doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation  
Mme Brigitte Galliot, vice-doyenne de la Faculté des sciences  
M. Jan Blanc, doyen de la Faculté des lettres, excusé  
M. Etienne Bertouille, bureau de la FAMCO

**Prise du procès-verbal :**

Laurence Hofmann

---

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2017 (1 annexe)
2. Informations du Président du Conseil
  - Point informatif sur la Fordif
  - Point de situation du processus de reconnaissance CDIP MESP
  - Forensec/Issue d'un recours
3. Informations de la Directrice de l'Institut
4. Budget IUFE 2018 (1 annexe)
5. Rapport de la directrice 2016-2017 (1 annexe)
6. Nouveau règlement d'organisation (1 annexe)

---

Le Président ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des membres de leur présence.

**1. Approbation de l'Ordre du Jour**

L'OJ est approuvé.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2017**

Le PV est approuvé à l'unanimité

## **3. Informations du Président du Conseil**

### A. Point informatif sur la Fordif

Des conflits inter personnels ainsi que des défauts de structure au sein du Consortium Fordif sont ici relayés (Pour rappel La Haute école pédagogique du canton de Vaud, l'Institut de hautes études en administration publique, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle et l'Université de Genève (IUFE) travaillent en partenariat dans le domaine de la formation des directrices et directeurs d'institutions de formation). Les 4 institutions partenaires se sont concertées afin de préserver la formation et gérer les problématiques. Une nouvelle convention a été rédigée, en vue d'être adoptée par les Recteurs.

Une nouvelle volée a commencé à la Fordif et tout se déroule bien.

### B. Point de situation du processus de reconnaissance CDIP MESP

L'identification des qualifications des enseignants est terminée.

Le dossier va partir chez la Conseillère d'Etat, pour ensuite être envoyé à la CDIP.

### C. Forensec/Issue d'un recours

Un candidat ayant réussi ses examens à la Faculté des lettres lors de la session de rattrapage d'août a formulé un recours contre l'IUFE qui ne lui donnait pas accès à la formation au motif que l'intéressé n'avait pas obtenu les crédits nécessaires à son admissibilité dans les délais fixés (juin 2017).

L'étudiant a obtenu gain de cause auprès du Tribunal, ce qui lui a ainsi permis d'être intégré au cursus de formation MASE dès fin novembre.

C'est une situation problématique pour l'IUFE car d'un point de vue organisationnel il est impossible pour l'IUFE d'octroyer une place de stage en mai ne sachant pas si l'étudiant va réussir ses examens en août. La répétition d'un tel cas de figure mettrait l'institut face à un problème complexe à solutionner.

## **4. Informations de la directrice**

La directrice de l'IUFE donne un retour sur la séance de Swissuniversities du 6 décembre 2017 où la chambre des HEP n'a pas pris de position concernant l'avenir des formations Bachelor (en trois ans) des enseignants primaires en Suisse. Dans le contexte genevois du projet de loi PL11926 déposé et demandant une réduction de la formation des enseignants du primaire à 3 ans, c'est regrettable.

Le Recteur de la HEP Vaud ajoute que les avis exprimés sur ce point divergent au niveau politique.

Une réaction est attendue d'ici mars 2018.

## **5. Le rapport de la directrice de l'institut**

Isabelle Mili présente le rapport de la directrice 2016-2017.

Une partie recherche sera intégrée dans ce document, ainsi que pour les futurs rapports.

Pas d'objection communiquée sur le reste du contenu.

## **6. Le budget IUFE 2018**

Cette année le coût des FT ayant été moindre, l'IUFE a pu rendre à l'université 800 000 chf, afin de compenser les débordements budgétaires des années précédentes, dus aux quotas et au nombre d'étudiants qui subissaient d'importantes fluctuations.

Il est toutefois souligné qu'à ce jour le taux de renouvellement fixé par le DIP se situe à 2%, ce qui n'est pas un taux de turn over réaliste et suffisant pour couvrir les besoins et anticiper ceux des futures années. Il est à prévoir que la ligne budgétaire « formateurs de terrain » sera utilisée dans l'avenir telle qu'elle le fut avant 2015 : les quotas d'étudiants sont à la hausse pour la rentrée 2018-19 et cette hausse devrait se poursuivre.

La direction de l'IUFE informe des différentes rocares intervenues au sein de l'institut :

⇒ Promotion pour un MER passé professeur.

Des engagements seront envisagés en 2018.

Le budget est commenté par la directrice qui relève, entre autres :

⇒ L'ajout d'une ligne comptable relative au coût financier des prestations dispensées dans le cadre du Centre de compétences romand en didactiques

⇒ Une vision future du budget par formation, incluant les mutualisations de certaines formations.

Un coût analytique par étudiant sera mis en place et opérationnel pour les comptes 2018. Ces informations seront communiquées lors de la séance du Conseil de semestre d'automne 2018.

**Vote : le budget est adopté à l'unanimité des votants.**

#### **7. Le nouveau règlement d'organisation**

Le nouveau RO a été consulté par les membres.

Ce RO a déjà été adopté en séance de l'assemblée du 30 novembre 2017.

Une lacune est relevée sur le rôle des professeurs, le statut n'étant pas mentionné.

Une définition du rôle du professeur est demandée, à insérer sous article 6.

Il est rappelé que ces éléments se trouvent dans les conventions établies entre les Facultés, l'IUFE et le DIP.

Ces conventions, obsolètes, doivent être actualisées.

Les propositions de modifications du RO seront à communiquer par courriel à la juriste de l'IUFE, qui se chargera de les traiter.

Puis le nouveau RO sera soumis au Rectorat et aux facultés.

La séance est levée à 19h00.